(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Bureau international





(43) Date de la publication internationale 15 novembre 2001 (15.11.2001)

PCT

(10) Numéro de publication internationale WO 01/85063 A1

(51) Classification internationale des brevets⁷: A61F 2/06

(21) Numéro de la demande internationale :

PCT/IB01/00117

(22) Date de dépôt international: 1 février 2001 (01.02.2001)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité : 00109752.6 9 mai 2000 (09.05.2000) EP

- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US): EN-DOART S.A. [CH/CH]; PSE-B, CH-1015 Lausanne (CH).
- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement): IMBERT,

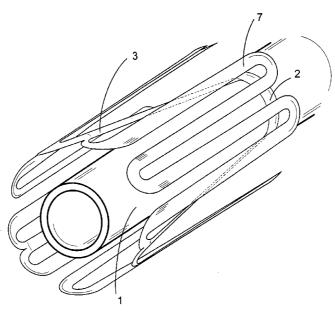
Christian [CH/CH]; 40, rue du Carroz, CH-1278 La Rippe (CH).

- (74) Mandataire : MICHELI & CIE; 122, rue de Genève, Case Postale 61, CH-1226 Thonex (CH).
- (81) États désignés (national): AE, AG, AL, AM, AT, AT (modèle d'utilité), AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, CZ (modèle d'utilité), DE, DE (modèle d'utilité), DK, DK (modèle d'utilité), DM, DZ, EE, EE (modèle d'utilité), ES, FI, FI (modèle d'utilité), GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SK (modèle d'utilité), SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.
- (84) États désignés (régional): brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD FOR MAKING AN INTRAVASCULAR IMPLANT WITH DEFLECTOR AND RESULTING IMPLANT

(54) Titre : PROCEDE DE FABRICATION D'UN IMPLANT INTRAVASCULAIRE A DEFLECTEUR ET IMPLANT AINSI OBTENU



(57) Abstract: The invention concerns a method for making a radially self-extensible vascular implant with central deflector (1) and the resulting implant. The method is characterised in that it consists in cutting out a hollow cylinder of material so as to produce therefrom at least two arms (3), each arm being secured at one of its ends to a retaining ring (2). The opposite end of the arms (3) is linked to the adjacent arms via a zigzag section (7) of material. The resulting stabilising element is opened with a shaping tool and then its shape is fixed by heat treatment. The ring (2) of the retaining element (2, 3) is then fixed on the central deflector (1) to form the implant.



 $^{7}O\ 01/85063\ A1$

WO 01/85063 A1



(AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Publiée:

avec rapport de recherche internationale

(57) Abrégé: L'invention concerne un procédé de fabrication d'un implant vasculaire auto-extensible radialement à déflecteur central (1) ainsi que l'implant en résultant. Le procédé selon l'invention prévoit le découpage d'un cylindre creux de matière de manière à dégager au moins deux bras (3), chacun des bras étant solidaire à l'une de ses extrémités d'une bague de maintien (2). L'extrémité opposée des bras (3) est reliée aux bras adjacents par l'intermédiaire d'un tronçon de matière en zig-zag (7). L'élément de stabilisation ainsi obtenu est ouvert à l'aide d'un outil de formage puis sa forme est fixée par traitement thermique. La bague (2) de l'élément de maintien (2, 3) est ensuite fixée sur le déflecteur central (1) pour former l'implant.

1

Procédé de fabrication d'un implant intravasculaire à déflecteur et implant ainsi obtenu.

La présente invention concerne un procédé de fabrication d'implants intravasculaires et plus particulièrement des implants intravasculaires auto extensibles radialement et comprenant un corps central permettant une action hémodynamique sur la paroi vasculaire. Un autre objet de l'invention concerne l'implant obtenu par la mise en œuvre du procédé.

5

10

15

20

25

30

Un implant à déflecteur central est décrit en détail dans la demande de brevet internationale publiée sous le numéro WO 98/58599. Brièvement résumé, ces implants sont destinés au traitement des rétrécissements ou sténoses des vaisseaux sanguins par angioplastie transluminale. Ils comprennent un corps central, maintenu au centre de l'artère par des moyens de maintien. Le déflecteur central dévie le flux sanguin en direction des parois du vaisseau, ce qui permet d'augmenter localement la contrainte de cisaillement sur la paroi de l'artère ou du vaisseau. Grâce à cette action hémodynamique, on a observé que les sténoses se reforment moins fréquemment que lors de l'utilisation de stents traditionnels qui n'ont qu'une action mécanique de support ou de maintien de la paroi artérielle.

Ces implants à déflecteur comportent, comme moyen de maintien et de stabilisation du déflecteur au centre du vaisseau, des spires souples soudées au déflecteur central. Ces spires souples sont extensibles radialement depuis un premier diamètre sensiblement égal au diamètre du déflecteur à un second diamètre supérieur au diamètre de l'artère. Lorsque l'implant est mis en place dans le vaisseau à l'aide d'un cathéter, les spires se déploient radialement et prennent appui contre la paroi interne de l'artère pour maintenir l'implant à l'endroit de la lésion dans le conduit vasculaire. Ces spires souples ont pour fonction d'une part de maintenir le déflecteur au centre de l'artère, afin d'optimiser la déviation du flux sanguin, et d'autre part d'exercer une action mécanique de support sur la paroi artérielle.

On distingue deux sortes d'implants à déflecteur. Une première catégorie d'implants peut être utilisée à l'intérieur d'un stent traditionnel. Dans ce cas, les

2

spires souples ne servent qu'à maintenir et à stabiliser le déflecteur au centre de l'artère pour éviter que le déflecteur entre en contact avec la paroi du vaisseau, l'action de support mécanique sur la paroi vasculaire étant réalisée par le stent préalablement implanté dans le vaisseau sanguin.

La seconde catégorie d'implants, dont les spires sont plus rigides, offre les deux fonctions précédemment décrites à savoir une action hémodynamique grâce au déflecteur et une action de maintien de la paroi vasculaire grâce aux spires souples.

Les implants à déflecteur décrits dans la demande de brevet précitée sont fabriqués de la manière suivante. La partie centrale ou déflecteur est réalisée par enroulement d'un fil rond de manière à former un ressort roulé spire contre spire. L'utilisation d'un ressort pour réaliser le déflecteur donne une souplesse axiale à l'implant et favorise ainsi son acheminement et son implantation dans certains réseaux artériels qui présentent de nombreuses sinuosités. L'organe de maintien du déflecteur a d'abord été réalisé par des spires souples en fil rond. Ces spires sont contraintes dans le cathéter utilisé pour l'implantation, de manière à se déployer radialement lors de la pose de l'implant, favorisant ainsi l'accrochage à la paroi vasculaire et la stabilité du déflecteur au centre de l'artère.

10

15

20

25

30

Pour minimiser les micro-turbulences à la surface du déflecteur, ce dernier a été réalisé à partir de fils plats. Les spires souples ont également été réalisées en fils plats pour améliorer la stabilité des bras sur le déflecteur lors du soudage des bras sur le déflecteur central. Des expérimentations animales ont permis de démontrer que les fils servant à la réalisation des bras stabilisateurs, bien que de faibles dimensions, (largeur de 0.18 mm et d'une épaisseur de 0.07 mm) étaient trop forts et que de ce fait l'implant était difficile à manipuler à l'intérieur du cathéter à cause des frottements entre le cathéter et l'implant.

Une fois en place, on a également constaté que les bras réalisés en fils plats, dans les dimensions mentionnées ci-dessus, pouvaient dans certains cas endommager, voire perforer, la paroi vasculaire.

Un autre inconvénient de ce mode de fabrication résulte du fait qu'il n'est pas aisé de souder plusieurs bras indépendants sur la surface du déflecteur central. Il WO 01/85063

5

10

15

20

25

30

3

PCT/IB01/00117

en découle que le centrage du déflecteur n'est pas garanti ou est en tout état de cause loin d'être optimal.

Le procédé objet de l'invention a pour but de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus et permet de simplifier la fabrication de tels implants.

Les implants obtenus grâce à ce procédé sont plus faciles à mettre en place et garantissent un maintien adéquat du déflecteur au centre du vaisseau. Le risque de lésion ou de perforation de la paroi vasculaire est également considérablement diminué par rapport aux implants fabriqués selon les méthodes exposées précédemment.

L'invention va maintenant être décrite en référence aux dessins annexés qui représentent schématiquement et à titre d'exemple non limitatif deux formes d'exécution d'implants intravasculaires réalisés grâce au procédé selon l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective d'un implant à déflecteur central dont l'élément stabilisateur a été réalisé selon le procédé objet de l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'une deuxième forme d'exécution d'un implant à déflecteur dont l'élément stabilisateur a été réalisé selon le même procédé de fabrication.

La figure 3 est une vue de dessus illustrant les découpes pratiquées dans un cylindre déplié de matière pour réaliser l'élément stabilisateur de l'implant illustré à la figure 2.

La figure 4 est une vue en bout de l'outil de formage utilisé dans la réalisation des implants illustrés aux figures 1 et 2.

La figure 5 est une vue de côté de l'outil de formage illustré à la figure 4.

La figure 6 est une vue en perspective illustrant le formage de l'élément stabilisateur de la figure 2 à l'aide de l'outil illustré à la figure 4.

La figure 7 est une vue en perspective illustrant le formage de l'élément stabilisateur de la figure 1 à l'aide de l'outil illustré à la figure 4.

La figure 8 est une vue en perspective d'une forme d'exécution du déflecteur central de l'implant.

La figure 9 est une vue en coupe d'une variante de réalisation de l'extrémité du déflecteur central.

4

Le procédé objet de l'invention va maintenant être décrit en référence à la figure 1 qui représente un implant vasculaire comportant un déflecteur central 1 sur lequel est fixé un élément stabilisateur comprenant une bague 2 solidaire des bras de stabilisation 3 du déflecteur 1.

5

10

15

20

25

30

Pour obtenir l'élément stabilisateur constitué de la bague 2 et des bras 3, on procède de la manière suivante. La pièce de départ est constituée d'un cylindre de matière creux, dont le diamètre est légèrement supérieur à celui du déflecteur central 1. Ce cylindre de matière est ensuite mis en rotation par exemple sur la broche d'une machine outil, puis découpé à l'aide d'un faisceau laser piloté par ordinateur. La pièce obtenue après découpage comprend une bague 2 solidaire de trois tronçons rectilignes formant les bras de stabilisation 3.

L'extrémité de chacun des bras 3 présente ainsi une forme arrondie s'étendant sur une portion de la circonférence du cylindre original. Cette portion est comprise entre un vingtième et un tiers de la circonférence de la bague 2 de préférence un sixième.

Le cylindre ainsi découpé est ensuite déformé à l'aide d'un outil de formage 4 tel que celui représenté à la figure 5. Cet outil de formage est constitué d'un manchon tronconique qui présente un évidement annulaire longitudinal 5 s'étendant sur une portion de la longueur de l'outil depuis sa partie conique. Le diamètre de l'évidement central 5 est sensiblement supérieur à celui du tube de la bague 2. La partie conique de l'outil 4 comporte trois fentes radiales 6 réparties à 120 degrés et dont la largeur est légèrement supérieure à la largeur des bras 3. Pour faciliter l'usinage de l'outil 4, les fentes radiales peuvent traverser de part en part l'extrémité conique de l'outil 4. Dans ce cas, le nombre de fentes radiales correspond à un multiple du nombre de bras de l'élément stabilisateur.

Le cône de formage est introduit à force par l'extrémité libre du tube découpé jusqu'à ce que la bague 2 pénètre complètement dans l'évidement annulaire 5 de l'outil 4, les bras 3 étant positionnés en regard des fentes radiales.

L'élément stabilisateur ainsi ouvert, à son diamètre maximum, sur le cône de formage, subit ensuite un traitement thermique dont les paramètres dépendent des matériaux utilisés.

5

Pour réaliser cet élément, on utilisera de préférence des matériaux à durcissement structural fortement allié au cobalt dont la structure moléculaire change grâce audit traitement thermique et donne à la matière une caractéristique ressort incomparable. A titre d'exemple non limitatif, des matériaux tels que le Phynox sont parfaitement adaptés. Dans le cas du Phynox, le traitement thermique s'effectue de préférence à une température comprise entre 480 et 550 degrés Celsius et pendant une durée comprise entre 3 et 4 heures.

5

10

15

20

25

30

D'autres matériaux à mémoire comme le Nitinol peuvent également être utilisés pour réaliser de tels implants. Dans ce cas, les bras sont déformés par pliage à froid ou par formage sur un support prévu à cet effet, puis le traitement thermique s'effectue durant 3 à 4 minutes à une température d'environ 600 degrés Celsius. Grâce à ce procédé de fabrication, on obtient un élément auto-extensible à partir d'un tube de matière découpé par laser.

Ce procédé par découpage laser d'un tube en matériau à durcissement structural suivi d'un traitement thermique adapté permet de réaliser plus simplement et à moindre prix des stents ou des parties de stents qui présentent la caractéristique d'être auto-extensibles.

Une fois la forme de l'élément stabilisateur fixée grâce au traitement thermique, la bague 2 peut être facilement enfilée et solidarisée sur la surface externe du déflecteur central 1 par exemple au moyen d'une soudure laser.

Grâce à ce procédé de fabrication, on obtient un implant dont le déflecteur est parfaitement centré par rapport à l'ensemble stabilisateur. D'autre part, l'extrémité des bras 3 ayant une forme arrondie et de grande surface, puisque constituée d'une portion de cylindre, les surfaces de contact avec la paroi vasculaire sont grandement augmentées par rapport aux stabilisateurs obtenus à partir de fils plats ou ronds, réduisant de ce fait les risques de lésion ou de perforation de la paroi vasculaire. Si l'on désire obtenir la même surface de contact avec un fil plat, ce dernier occupe trop de place et ne peut être introduit dans le cathéter destiné à implanter le dispositif. En revanche l'extrémité des bras 3 de stabilisation obtenus par le procédé décrit a une forme arrondie qui facilite l'introduction de l'implant dans un cathéter standard.

6

On notera également que grâce à ce procédé de fabrication, on peut travailler avec des bras plus fins que 0.07 millimètres, ce qui représente la limite inférieure pour les fils plats qui en deçà de cette limite ne peuvent plus être correctement soudés sur le déflecteur. Enfin les bras de stabilisation 3 étant solidaires de la bague 2 soudée sur le déflecteur central 1, on ne court plus le risque que les bras ne se désolidarisent du déflecteur central comme cela est le cas dans les réalisations qui prévoient de souder les bras directement sur le déflecteur. L'effort axial exercé sur la bague 2 est négligeable par rapport aux efforts radiaux exercés sur les bras 3.

5

10

15

20

25

30

On notera encore que ce procédé de fabrication permet d'obtenir des implants auto-extensibles, c'est à dire des implants que l'on peut contraindre dans un cathéter et qui se déploient radialement lorsqu'ils sont libérés du cathéter. Les implants auto extensibles connus sont tous fabriqués à partir de structure à fils et non pas à partir d'un tube de matière découpé et déformé.

Les stents connus réalisés par découpe dans un tube de matière ne présentent pas la caractéristique de se déployer radialement automatiquement lors de leur libération, et doivent être déformés mécaniquement, par exemple par gonflement d'un ballonnet, lors de leur mise en place.

L'implant précédemment décrit comporte trois bras 3, ce qui résulte d'un compromis entre une stabilisation adéquate du déflecteur central et le fait que l'on désire minimiser les points de contact des bras sur la paroi vasculaire pour diminuer les risques de blessure. Il est évident que l'on peut prévoir un implant comportant plus de bras, par exemple de quatre à six, sans sortir du cadre de l'invention. Il suffit pour ce faire de pratiquer des découpes supplémentaires dans le cylindre creux et d'adapter l'outil de formage, en particulier en prévoyant un nombre de fentes radiales équivalent au nombre ou à un multiple du nombre de bras souhaités. Il est également envisageable de réduire à deux le nombre de bras de stabilisation, toutefois le maintien du déflecteur 1 au centre du vaisseau ou de l'artère n'est pas optimal dans ce cas de figure.

La figure 2 illustre un implant à déflecteur central dont les bras de stabilisation 3 permettent de maintenir le déflecteur central au centre du vaisseau et d'exercer une action mécanique de maintien sur la paroi vasculaire. L'élément

5

10

15

20

25

30

de stabilisation et de maintien est également obtenu à partir d'un cylindre de matière creux. La figure 3 est une vue du cylindre de matière découpé. Pour faciliter la visualisation de la découpe, le cylindre de matière creux est représenté comme si on l'avait découpé longitudinalement puis déroulé et mis à plat. On remarque sur la partie supérieure une zone non découpée qui correspond à la bague de fixation 2 destinée à être soudée sur le déflecteur central. La découpe au laser est pratiquée dans ce cylindre creux de manière à former trois bras 3. Chacun des bras 3 est relié aux bras adjacents par l'intermédiaire d'un segment de matière 7 présentant une configuration en zigzag. Sur l'exemple représenté, chacun des trois bras 3 est relié aux deux autres bras adjacents par un segment en zigzag 7 présentant deux aller-retour entre la bague 2 et l'extrémité du cylindre, soit quatre segments rectilignes connectés par un segment courbe. Dans une variante, on peut prévoir d'autres configurations, par exemple en augmentant ou en diminuant le nombre d'aller-retour du tronçon en zigzag 7 ou en augmentant ou en réduisant le nombre de bras 3.

Une fois cette découpe réalisée dans le cylindre de matière, et comme précédemment décrit, l'élément de maintien et de stabilisation est déformé à l'aide de l'outil de formage 4. La figure 6 illustre l'élément de stabilisation ouvert à son diamètre maximum. On voit les bras 3 logés dans les fentes radiales 6 du cône de formage 4, la bague 2 étant à l'intérieur de l'évidement central 5 de l'outil 4. Dans cette position, l'élément stabilisateur est prêt pour le traitement thermique qui va fixer sa forme définitive. Après le traitement thermique, l'élément de maintien du déflecteur central présente la configuration illustrée à la figure 2. On procède ensuite à l'assemblage de l'élément stabilisateur en fixant la bague 2 sur le corps du déflecteur central 1. Grâce à cette configuration, l'élément stabilisateur remplit deux fonctions différentes. Il permet de maintenir le déflecteur au centre du vaisseau et exerce à l'aide du tronçon en zigzag 7 une action de maintien mécanique sur la paroi vasculaire comme un stent traditionnel.

La figure 7 illustre de façon analogue l'implant illustré à la figure 1 déformé par l'outil de formage 4 pour permettre son traitement thermique.

La figure 8 illustre une forme de réalisation du déflecteur central également obtenu à partir d'un tube de matière dans lequel on pratique une découpe

8

hélicoïdale. On obtient ainsi un ressort dont l'aspect en surface est moins rugueux que celui d'un ressort réalisé à l'aide d'un fil plat. La découpe hélicoïdale est interrompue sur une partie du déflecteur, à l'endroit où la bague 2 de l'élément stabilisateur est fixée. Dans une variante, la découpe hélicoïdale peut s'étendre sur toute la longueur du déflecteur.

5

10

A la figure 9, on a représenté en coupe l'extrémité d'un déflecteur qui à été déformé par un outil de roulage pour présenter une partie conique à l'une de ses extrémités. Lors de l'implantation, ce cône émergeant de la partie distale du cathéter favorise l'introduction de l'implant dans les réseaux artériels de faible diamètre et présentant de nombreuses sinuosités.

REVENDICATIONS

1. Procédé de fabrication d'un implant vasculaire auto extensible radialement, caractérisé par le fait qu'il comporte les étapes suivantes:

5

10

- découpage d'un cylindre creux en un matériau à durcissement structural,
- déformation de l'élément ainsi obtenu de manière à ouvrir au moins une portion du cylindre découpé à un diamètre supérieur à celui du conduit vasculaire dans leguel il est destiné à être implanté,

 traitement thermique de l'élément déformé à son diamètre maximum pour en fixer la forme.

2. Procédé de fabrication d'un implant selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le découpage du cylindre est effectué de manière à dégager au moins deux bras longitudinaux (3), chacun des bras (3) étant solidaire à l'une de ses extrémités d'une bague (2) de maintien et libre à son extrémité opposée et par le fait que l'élément de stabilisation ainsi obtenu est déformé de manière à ce que l'extrémité libre des bras (3) soit située sur un diamètre supérieur à celui du conduit vasculaire dans lequel il doit être implanté.

20

15

- 3. Procédé de fabrication d'un implant vasculaire selon la revendication 2, caractérisé par le fait que l'on fixe l'élément de stabilisation au moyen de la bague (2) sur la surface externe d'un déflecteur central (1).
- 4. Procédé de fabrication selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'on déforme l'élément de stabilisation découpé (2,3) en introduisant par son extrémité libre un outil de formage tronconique (4) présentant un évidement central longitudinal (5) d'un diamètre correspondant à celui du tube de matière, ainsi qu'un nombre de fentes radiales (6), dans sa partie conique, correspondant au nombre de bras de stabilisation (3).

WO 01/85063

10

PCT/IB01/00117

- 5. Implant vasculaire comprenant un déflecteur de flux (1) permettant de dévier les lignes de courant radialement en direction des parois artérielles, et des moyens de maintien prenant appui en position de service contre la surface interne du vaisseau, caractérisé par le fait que les moyens de maintien sont constitués d'au moins deux bras (3) solidaires à l'une de leur extrémité d'une bague (2) destinée à être fixée sur le déflecteur (1) et par le fait que l'extrémité libre de chacun des bras (3) est située sur une circonférence d'un diamètre supérieur à celui de la bague (2).
- Implant vasculaire selon la revendication 4, caractérisé par le fait qu'il comporte trois bras (3) répartis uniformément sur la circonférence de la bague (2) l'extrémité libre des bras (3) présentant une forme arrondie s'étendant sur une portion de la circonférence du cylindre découpé comprise entre un vingtième et un tiers de la circonférence de la bague (2), de préférence un sixième.
 - 7. Implant vasculaire selon la revendication 4, caractérisé par le fait que chacun des bras (3) est relié, par son extrémité libre, aux bras (3) adjacents par un troncon de matière (7) présentant une configuration en zigzag.

20

5

8. Implant vasculaire selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le tronçon de matière (7) en zigzag reliant l'extrémité libre de deux bras (3) adjacents présente au moins un aller-retour entre l'extrémité libre du bras (3) et la bague (2).

25

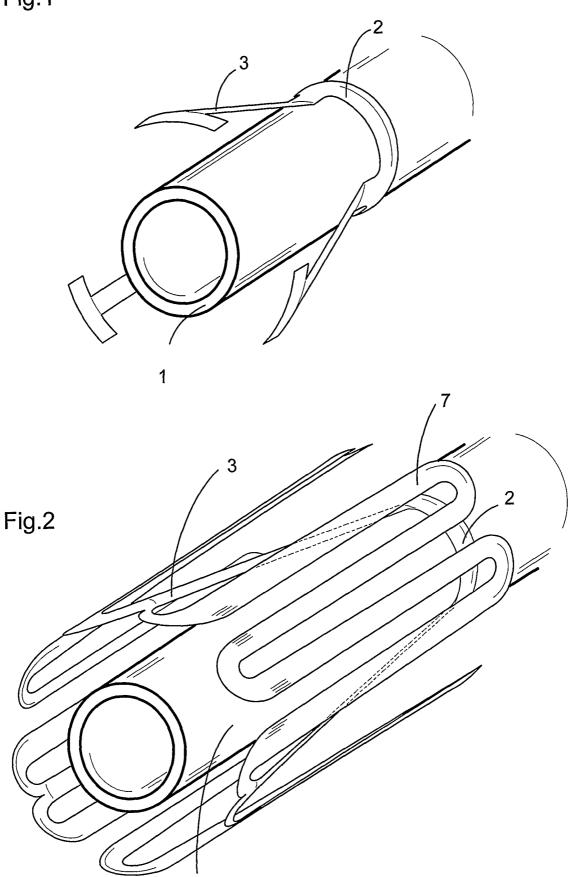
- 9. Implant vasculaire selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisé par le fait que le déflecteur central (1) est constitué d'un tube de matière présentant sur une partie au moins de sa longueur une découpe hélicoïdale.
- 30 10. Outil de formage pour la mise en œuvre du procédé de fabrication selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'un manchon tronconique (4) présentant un évidement longitudinal central (5) apte à recevoir

11

un élément stabilisateur obtenu à partir d'un cylindre creux de matière découpé et par le fait qu'il présente dans sa partie conique un nombre de fentes radiales (6) correspondant à un multiple du nombre de bras (3) de l'élément stabilisateur.

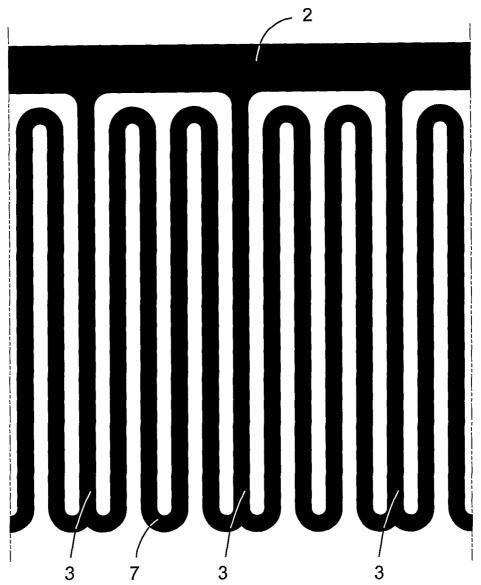
1/4

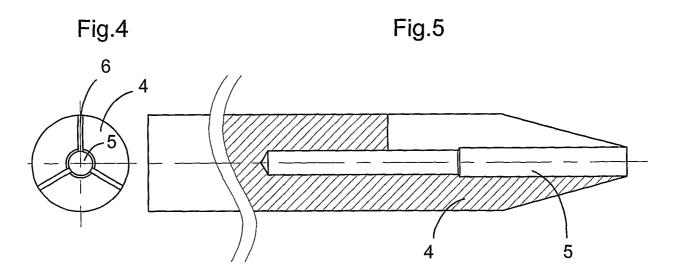
Fig.1

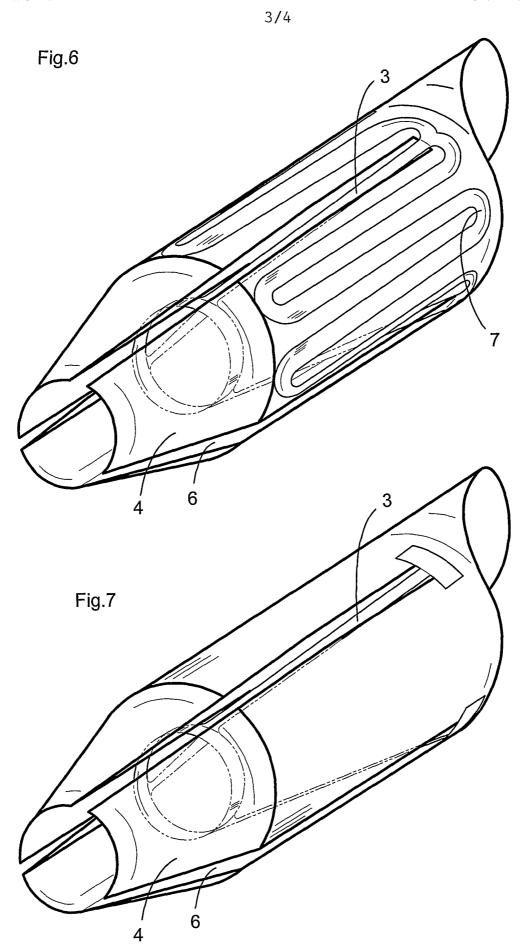


2/4









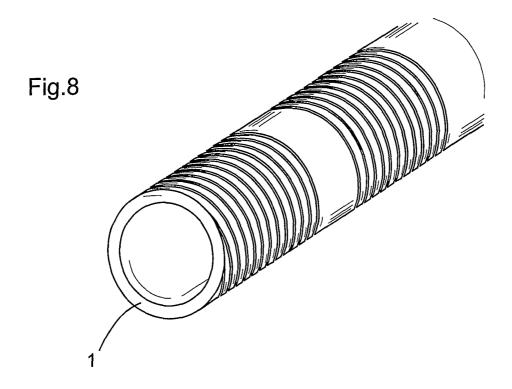
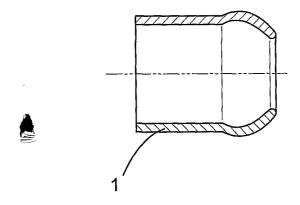


Fig.9



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

onal Application No PCT/IB 01/00117

A. CLASSI IPC 7	FICATION OF SUBJECT MATTER A61F2/06		
According to	o International Patent Classification (IPC) or to both national classifica	ation and IPC	
	SEARCHED	. <u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Minimum do IPC 7	ocumentation searched (classification system followed by classification $A61F-A61B$	n symbols)	
Documentat	ion searched other than minimum documentation to the extent that s	uch documents are included in the fields se	earched
	ata base consulted during the international search (name of data bas	se and, where practical, search terms used)
EPO-In	ternal		
C. DOCUM	ENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the rele	evant passages	Relevant to claim No.
A	WO 98 58599 A (STERGIOPULOS NIKOL; ECOLE POLYTECH (CH)) 30 December 1998 (1998-12-30) cited in the application claims; figures	AOS	1,5
Α	US 5 129 910 A (PHAN CU N ET AL) 14 July 1992 (1992-07-14) claims 1,8,9; figure 3D		5
А	DE 34 29 850 A (HENGST WALTER GMB KG) 20 February 1986 (1986-02-20) claims; figures		5
A	US 5 855 599 A (WAN LAWRENCE A) 5 January 1999 (1999-01-05) abstract; figures		5,10
		./	
		,	,
X Furti	ner documents are listed in the continuation of box C.	χ Patent family members are listed	in annex.
° Special ca	tegories of cited documents :	"T" later document published after the inte	
	ent defining the general state of the art which is not lered to be of particular relevance	or priority date and not in conflict with cited to understand the principle or the invention	
"E" earlier of filing d	document but published on or after the international late	"X" document of particular relevance; the c cannot be considered novel or cannot	
which	ent which may throw doubts on priority claim(s) or is cited to establish the publication date of another	involve an inventive step when the do "Y" document of particular relevance; the o	cument is taken alone
"O" docume	n or other special reason (as specified) ent referring to an oral disclosure, use, exhibition or	cannot be considered to involve an induction document is combined with one or mo	ventive step when the ore other such docu-
	ent published prior to the international filing date but	ments, such combination being obvior in the art. *&* document member of the same patent	•
	aan the priority date claimed actual completion of the international search	Date of mailing of the international sea	
9	May 2001	15/05/2001	
Name and r	nailing address of the ISA	Authorized officer	
	European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk		
	Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo ni, Fax: (+31-70) 340-3016	Neumann, E	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Intel onal Application No
PCT/IB 01/00117

Category °	ation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
alegory *	onation of document, with indication, where appropriate, or the relevant passages	nelevant to Claim No.
1	WO 00 18322 A (WHITE GEOFFREY H) 6 April 2000 (2000-04-06) claims; figures	5

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

nformation on patent family members

Inte onal Application No PCT/IB 01/00117

Patent document cited in search report		Publication date			Publication date
WO 9858599		30-12-1998	AU	7669498 A	04-01-1999
			BR	9810208 A	08-08-2000
			CN	1261261 T	26-07-2000
			EP	0989830 A	05-04-2000
US 5129910	 А	14-07-1992	AT	157266 T	15-09-1997
			AU	2430892 A	02-03-1993
			CA	2114019 A	18-02-1993
			DE	69221877 D	02-10-1997
			DE	69221877 T	12-03-1998
			DK	597031 T	06-04-1998
			EP	0597031 A	18-05-1994
			ES	2106881 T	16-11-1997
			GR	3025099 T	30-01-1998
			JP	2888979 B	10-05-1999
			JP	6510677 T	01-12-1994
			WO	9302721 A	18-02-1993
DE 3429850	Α	20-02-1986	DE	3417738 A	14-11-1985
US 5855599	 А	05-01-1999	CA	2245430 A	02-03-1999
			EP	0904737 A	31-03-1999
WO 0018322	 А	06-04-2000	AU	6320799 A	17-04-2000

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Derl : Internationale No PCT/IB 01/00117

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB 7 A61F2/06

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) CIB 7 A61F A61B

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relevent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal

C. DOCONII	ENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS	
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Α	WO 98 58599 A (STERGIOPULOS NIKOLAOS ;ECOLE POLYTECH (CH)) 30 décembre 1998 (1998-12-30) cité dans la demande revendications; figures	1,5
Α	US 5 129 910 A (PHAN CU N ET AL) 14 juillet 1992 (1992-07-14) revendications 1,8,9; figure 3D	5
Α	DE 34 29 850 A (HENGST WALTER GMBH & CO KG) 20 février 1986 (1986-02-20) revendications; figures	5
Α	US 5 855 599 A (WAN LAWRENCE A) 5 janvier 1999 (1999-01-05) abrégé; figures 	5,10

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais	document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention X' document particulièrement pertinent; l'inven tion revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément Y' document particulièrement pertinent; l'inven tion revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier &' document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 9 mai 2001	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 15/05/2001
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé Neumann, E

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Den e Internationale No
PCT/IB 01/00117

atégorie °	OCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS Identification des documents cités, avec,le cas échéant, l'indicationdes passages pertinents	no. des revendications visées
alegorie '	nuentinoation des documents cites, avec,ie cas échéant, i maicationdes passages pertinents	no. des revendications visees
1	WO 00 18322 A (WHITE GEOFFREY H) 6 avril 2000 (2000-04-06) revendications; figures	5

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

e Internationale No PCT/IB 01/00117

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication			Date de publication	
WO 9858599	A	30-12-1998	AU BR CN EP	7669498 A 9810208 A 1261261 T 0989830 A	04-01-1999 08-08-2000 26-07-2000 05-04-2000	
US 5129910	A	14-07-1992	AT AU CA DE DK EP ES GR JP JP WO	157266 T 2430892 A 2114019 A 69221877 D 69221877 T 597031 T 0597031 A 2106881 T 3025099 T 2888979 B 6510677 T 9302721 A	15-09-1997 02-03-1993 18-02-1993 02-10-1997 12-03-1998 06-04-1998 18-05-1994 16-11-1997 30-01-1998 10-05-1999 01-12-1994 18-02-1993	
DE 3429850	Α	20-02-1986	DE	3417738 A	14-11-1985	
US 5855599	A	05-01-1999	CA EP	2245430 A 0904737 A	02-03-1999 31-03-1999	
WO 0018322	Α	06-04-2000	AU	6320799 A	17-04-2000	